

	RÉSOLUTION	SUIVI
<p>RÉSOLUTION 15 CA-04</p> <p>Adoptée le 19 février 2015</p>	<p>Sécurité piétonne en face de l'école Château-d'Eau</p> <p>Madame Véronique de Tonnancour, appuyée par monsieur Michel Champoux, propose que le Conseil de quartier donne un avis favorable au projet de modification de la structure de rue en face de l'École de Château-d'Eau afin de sécuriser le déplacement des élèves aux heures de pointe. Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Au 3 novembre 2015</p> <p>Retour d'appel de la directrice d'École de Château d'Eau, madame Alexandra Guay, elle a demandé au conseil d'établissement de former un sous-comité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser tout ce qui a été fait pour améliorer la sécurité devant l'école. • Revoir la problématique; en définissant tous les enjeux de sécurité. • Cibler les partenaires potentiels pour élaborer une solution (partenaires envisagés : l'École de Château-d'Eau via son conseil d'établissement, la commission scolaire via sa direction des ressources matérielles, la Ville de Québec...). <p>Elle a mentionné que le dossier a été amené au conseil d'établissement via les scouts de Château-d'Eau et des parents du secteur. La directrice a également pris action au niveau de la commission scolaire via sa direction des ressources matérielles. Le dossier sera donc repris en charge adéquatement à la suite des travaux du sous-comité précité.</p> <p>Au 1^{er} décembre 2015</p> <p>Le dossier est clos pour le conseil de quartier, puisque la commission scolaire se doit d'enclencher</p>

		la suite des choses auprès des autorités concernées de la Ville. À la dernière réunion, monsieur Dion a mentionné que c'est maintenant à la commission scolaire de prendre en charge le dossier et présenter un projet à la Ville. DOSSIER CLOS
RÉSOLUTION 15 CA-05 Adoptée le 19 février 2015	Paiement de la secrétaire de soutien M. Guy Dombrowski, appuyé par M. Michel Champoux, propose d'approuver une dépense de 70,00 \$ à Mme Natalie Larose pour le procès-verbal de janvier 2015. Adopté à l'unanimité.	DOSSIER CLOS
RÉSOLUTION 15 CA-06 Adoptée le 19 mars 2015	Lettre ouverte du 4 février 2015 de l'Association des médecins d'urgence du Québec à monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec M. Champoux, appuyé par Mme Baril, propose que le Conseil de quartier de Loretteville fasse part à l'Association des médecins d'urgence du Québec de son étonnement quant aux affirmations du Dr Barrette et de l'AMUQ sur la pénurie de médecins. Celles-ci se trouvent formellement en contradiction. De plus, le Conseil de quartier de Loretteville souhaite rappeler une fois de plus les conséquences néfastes de cette réduction de service auprès de la population desservie. Adopté à l'unanimité.	Au 3 novembre 2015. Suivi à faire auprès de monsieur Champoux. Au 1^{er} décembre 2015 Aucun retour, dossier clos pour le conseil de quartier. DOSSIER CLOS Au 3 mai 2016 <i>On indique qu'il y a trois postes qui seront possiblement accordés à l'Hôpital Chauveau pour accueillir trois nouveaux médecins. Un article paru dans les médias a par ailleurs été transmis par Mme Meloche.</i> Au 7 juin 2016 <i>Grâce aux médecins nouvellement arrivés, l'urgence pourra rester ouverte jusqu'à 22 h tous les jours.</i>
RÉSOLUTION 15 CA-07 Adoptée le	Interdiction du virage à droite sur feu rouge à l'intersection du boulevard de l'Ormière et de la rue Racine.	Au 3 novembre 2015 Réponse officielle reçue par lettre le 22 octobre 2015, par madame Anne Boulanger, directrice

<p>19 mars 2015</p>	<p>Madame Baril, appuyée par monsieur Champoux, recommande que la Ville de Québec revoie et actualise cette étude, et ce, afin de répondre aux souhaits des résidents de Loretteville à l'intersection du boulevard de l'Ormière et de la rue Racine. Adopté à l'unanimité.</p>	<p>d'arrondissement par intérim (sujet d'information à la réunion du 3 novembre 2015).</p> <p>Au 3 mai 2016 Le dossier a été réévalué au printemps 2015 par la Ville et l'interdiction est maintenue compte tenu qu'une personne non voyante demeure dans le secteur et que le virage sur feu rouge est problématique pour celle-ci.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-08</p> <p>Adoptée le 19 mars 2015</p>	<p>Création d'une table de concertation vélo Mme Baril, appuyée par Mme de Tonnancour, propose que le conseil de quartier de Loretteville, appuie la création et participe à la <i>Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec</i>, conformément aux modalités (mentionnées au P-V). Adopté à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-09</p> <p>Adoptée le 19 mars 2015</p>	<p>Demande de consultation sur le Plan directeur des pistes cyclables (PDRC)</p> <p>Madame Baril, appuyée par Mme de Tonnancour, propose que le conseil de quartier de Loretteville demande à la ville de Québec :</p> <p>D'être consulté sur la révision du Plan directeur des pistes cyclables avant la finalisation de celui-ci. Cette consultation devrait être faite via la "Table de concertation vélo des conseils de quartier" qui a été constituée et qui est appuyée par le conseil de quartier; Aux responsables du plan directeur des pistes cyclables de venir leur présenter dès que possible l'état d'avancement de la révision du plan dans le cadre d'une rencontre de la table de concertation vélo. Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Au 3 novembre 2015 Aucun retour reçu de la Ville. Au 1^{er} décembre 2015 Aucun retour reçu de la Ville.</p> <p>Au 2 février 2016 Le 14 décembre 2015, monsieur Dufour, directeur général adjoint et responsable du dossier vélo, est venu présenter à la Table de concertation Vélo des conseils de quartier la vision des déplacements en vélo de la Ville.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS (suivi via résolution CA-15-22)</p>

<p>RESOLUTION 15 CA-10</p> <p>Adoptée le 19 mars 2015</p>	<p>Paiement de la secrétaire de soutien et remboursement de frais de représentation à M. Champoux</p> <p>M. Dombrowski, appuyé par Mme de Tonnancour, propose d'approuver une dépense de 70,00 \$ à Mme Natalie Larose pour le procès-verbal de février 2015 et de rembourser 69,26 \$ à M. Michel Champoux pour des frais de représentation. Adopté à l'unanimité.</p>	<p>DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-11</p> <p>Adoptée le 19 mars 2015</p>	<p>Nomination des officiers</p> <p>Monsieur Michel Champoux, appuyé par monsieur Guy Dombrowski, propose de nommer les administrateurs suivants comme officiers du conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la présidence, madame Anne Baril; • à la vice-présidence, madame Lucette Bouchard; • au secrétariat, madame Véronique Meloche; • et à la trésorerie, monsieur Guy Dombrowski. <p>Cette proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	<p>DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15-CA-12</p> <p>Adoptée le 2 juin 2015</p>	<p>Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63334HC, R.C.A.6V.Q.163</p> <p>Compte tenu de l'engagement du promoteur, monsieur Martin Parent, d'effectuer un aménagement pour éviter la circulation entre les rues Arthur-Dion et Verret, à l'exception des véhicules d'urgence, et ce, pour la construction du nouveau bâtiment locatif et de ses accès, il est proposé par monsieur Michel Champoux, appuyé par madame Anne Baril, que le conseil de quartier de Loretteville donne un avis favorable à la demande de modification du règlement de zonage modifiant le règlement de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63334Hc, R.C.A.6V.Q. 163.</p> <p>Cette proposition a été adoptée par voie de résolution et a été soumise au vote. Adoptée à l'unanimité.</p>	<p>Le rapport de consultation dûment signé par la présidente du conseil de quartier et transmis aux instances de la Ville.</p> <p>DOSSIER CLOS</p>

<p>RÉSOLUTION 15 CA-13</p> <p>Adoptée le 2 juin 2015</p>	<p>Problèmes de circulation et de déneigement touchant les rues Verret et Arthur-Dion (partie A).</p> <p>Il est proposé par madame Anne Baril, appuyée par monsieur Michel Champoux, que le conseil de quartier de Loretteville demande un suivi quant à la qualité du déneigement sur les rues Arthur-Dion et Verret et également demande à la Ville d'évaluer la possibilité de modifier la réglementation de permettre le stationnement d'un côté seulement sur la rue Arthur-Dion.</p>	<p>Au 1^{er} septembre 2015 Projet de résolution à être signé et dûment transmis aux autorités concernées.</p> <p>Au 6 octobre 2015 Résolution mise en page et dûment signée. Transmission par monsieur Mercier-Méthé aux instances concernées de la Ville.</p> <p>Au 3 novembre 2015 Réponse officielle reçue par lettre le 22 octobre 2015, par madame Anne Boulanger, directrice d'arrondissement par intérim (sujet d'information à la réunion du 3 novembre 2015).</p> <p>Au 1^{er} décembre 2015 Monsieur Dion informe l'assemblée que le stationnement est seulement permis d'un côté sur la rue Arthur-Dion et qu'un suivi de la qualité du déneigement sera assuré pour les rues Arthur-Dion et Verret.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-14</p> <p>Adoptée le 2 juin 2015</p>	<p>Problèmes de circulation et de déneigement touchant les rues Verret et Arthur-Dion (partie B).</p> <p>Il est proposé par madame Lucette Bouchard, appuyé par madame Anne Baril, de solliciter, auprès de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, une meilleure surveillance policière à l'intersection des rues Verret et Arthur-Dion afin d'améliorer la sécurité routière.</p>	<p>Au 1^{er} septembre 2015 Projet de résolution à être signé et dûment transmis aux autorités concernées.</p> <p>Au 6 octobre 2015 Résolution mise en page et dûment signée. Transmission par monsieur Mercier-Méthé aux instances concernées de la Ville.</p> <p>Au 3 novembre 2015 Réponse officielle reçue par lettre le 22 octobre 2015, par madame Anne Boulanger, directrice d'arrondissement par intérim (sujet d'information à la réunion du 3 novembre 2015).</p>

		<p>Au 1er décembre 2015 Monsieur Dion a confirmé à la dernière séance du CA qu'il y aurait une surveillance policière accrue. Il informe le conseil qu'il y a eu une dizaine d'heures de surveillance policière à ce jour.</p> <p>Au 2 février 2016 État de situation à recevoir par Marie-Claude Gravel. Madame Gravel mentionne que la surveillance policière est correcte et le déneigement se fait bien. Il n'y a pas encore d'amélioration notable au niveau de la surveillance policière au coin Verret et Arthur-Dion.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS (suivi via résolution numéro 16-CA-06)</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-15</p> <p>Adoptée le 2 juin 2015</p>	<p>Cooptation d'un(e) administrateur(trice) Il est proposé par monsieur Michel Champoux, appuyé par madame Anne Baril, d'accepter, par cooptation, la candidature de madame Marie-Claude Gravel à titre d'administratrice du conseil de quartier de Loretteville. Adopté à l'unanimité.</p>	<p>DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-16</p> <p>Adoptée le 2 juin 2015</p>	<p>Concertation des autres Conseils pour le projet de baignade dans le fleuve (ZIP) Madame Anne Baril, appuyée par monsieur Michel Champoux, propose qu'un courriel soit envoyé à toutes les présidences des conseils de quartier de la Ville de Québec les invitant à signer une même résolution d'appui au projet de baignade dans le fleuve mené par la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches.</p>	<p>Au 1^{er} septembre 2015 Concertation avec les conseils de quartier à réaliser au cours du mois de septembre compte tenu des vacances estivales.</p> <p>Au 1er décembre 2015 Dossier non enclenché pour le projet de baignade. Concertation entreprise sur deux résolutions adoptées : entretien des terrains de baseball et adoption des 11 principes de la Table de concertation Vélo.</p> <p>Au 1^{er} mars 2016</p>

		<p>Un communiqué de presse reçu le 3 février 2016 de la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches. Il s'agit d'un organisme de concertation pour la conservation, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, et ce, actif depuis 1991. Des informations ont été aussi reçues par courriel le 12 février 2016 (capsule vidéo).</p> <p>Au 7 juin 2016 La baignade est rendue possible à la Baie de Beauport.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-17</p> <p>Adoptée le 2 juin 2015</p>	<p>Paiement de la secrétaire de soutien Monsieur Champoux, appuyé par madame Meloche, propose d'approuver une dépense de 140,00 \$ à madame Natalie Larose pour les procès-verbaux de la séance de mars et de l'assemblée d'avril 2015. Adopté à l'unanimité.</p>	DOSSIER CLOS
<p>RESOLUTION 15 CA-18</p> <p>Adoptée le 1^{er} septembre 2015</p>	<p>Élection par cooptation Madame Anne Baril, appuyée par madame Marie-Claude Gravel, propose la candidature de monsieur André Bilodeau afin que celui-ci soit élu par cooptation. La proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.</p>	DOSSIER CLOS
<p>RESOLUTION 15 CA-19</p> <p>Adoptée le 1^{er} septembre 2015</p>	<p>Nomination de M. Champoux pour le prix bénévole administrateur (gala méritas) Madame Anne Baril, appuyée par Madame Lucette Bouchard, propose que le conseil d'administration soumette la candidature de monsieur Michel Champoux pour le prix bénévole administrateur dans le cadre du gala méritas. Adoptée à l'unanimité.</p>	<p>Au 1^{er} septembre 2015 Madame Baril va rédiger le texte aux membres du Conseil.</p> <p>Une reconnaissance a été préparé par le Conseil de quartier et une plaque honorifique a été remise à monsieur Champoux par madame Baril</p> <p style="text-align: center;">DOSSER CLOS</p>

<p>RESOLUTION 15 CA-20</p> <p>Adoptée le 1^{er} septembre 2015</p>	<p>Paiement de la secrétaire de soutien Monsieur Michel Champoux, appuyé par madame Marie-Claude Gravel, propose d'approuver la dépense de 140,00 \$ à madame Natalie Larose pour les procès-verbaux rédigés du 19 mars et 2 juin 2015. Adopté à l'unanimité.</p>	<p>DOSSIER CLOS</p>
<p>RESOLUTION 15 CA-21</p> <p>Adoptée le 1^{er} septembre 2015</p>	<p>Proposition d'une secrétaire de soutien (remplçante) Considérant l'impossibilité pour madame Larose d'agir comme secrétaire pour la séance du 1er septembre 2015, madame Lucette Bouchard, appuyé par monsieur Guy Dombrowski, propose de confier la rédaction du procès-verbal à madame Pascale Gagné et d'autoriser Conseil de quartier de Loretteville – Procès-verbal de la séance du 1er septembre 2015 Page 3 le paiement de 70,00 \$ sur réception du procès-verbal, en plus d'un montant de 15,00 \$ pour la production des documents de soutien avant la rencontre (tableau du suivi des résolutions et mise en page des projets de résolution). Adopté à l'unanimité.</p>	<p>DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION CA-15-22</p> <p>Adoptée le 1^{er} septembre 2015</p>	<p>Demande du conseil de quartier de Loretteville dans le cadre de la révision du plan directeur du réseau cyclable (PDRC)</p> <p>Il est proposé par Véronique Meloche et appuyé par Lucette Bouchard</p> <p>Que le Conseil de quartier de Loretteville demande à la Ville de prendre en compte les 11 principes adoptés par la Table de concertation sur le vélo (présentés en annexe I) dans la révision du Plan directeur du réseau cyclable de la Ville;</p> <p>Que le Conseil de quartier de Loretteville demande d'analyser en priorité dans les travaux visant la révision du Plan directeur du réseau cyclable les trois axes prioritaires identifiés par le conseil (présentés en annexe II);</p> <p>Que le Conseil de quartier de Loretteville réitère sa demande d'être officiellement consulté afin que les</p>	<p>Au 6 octobre 2015 Résolution mise en page et dûment signée. Transmission par monsieur Mercier-Méthé aux instances concernées de la Ville.</p> <p>Au 3 novembre 2015 Résolution dûment signée et transmise le 19 octobre 2015 (sujet d'information à la réunion du 3 novembre 2015). Aucun retour reçu de la Ville.</p> <p>Au 2 février 2016 Aucun retour reçu de la Ville, malgré l'envoi personnalisé par courriel à monsieur Dufour, directeur général adjoint. Les sites ciblés par le conseil n'ont pas encore été pris en compte dans le projet de PDRC, car non connu des fonctionnaires responsables du dossier à la Ville. Madame</p>

	<p>citoyens et le Conseil de quartier de Loretteville puissent intervenir et faire des suggestions avant que le plan ne soit rendu à un stade final. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au président de la Table de concertation sur le vélo en la personne de monsieur Martial Van Neste. Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Giguère va maintenant s'occuper du dossier à la Ville au lieu de monsieur Dufour. Monsieur Van Neste a proposé aux conseils de quartier de transmettre un nouveau projet de résolution</p> <p>Au 1^{er} mars 2016 Nouvelle résolution transmise à la Ville (CA-16-02). Monsieur Raymond Dion va tenter de savoir pourquoi la résolution 15-CA-22 avec les besoins ciblés du conseil de quartier dans le cadre du Plan directeur des réseaux cyclables n'a pas été prise en compte par la Ville.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS (suivi via résolution 16 CA-02)</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-23</p> <p>Adoptée le 1^{er} septembre 2015</p>	<p>Dispositions transitoires pour l'utilisation de l'aréna de Loretteville</p> <p>Il est proposé par M. Michel Champoux et dûment appuyé par Mme Véronique Meloche de demander :</p> <p>Que les dirigeants de la Ville prévoient un plan de contingence le temps que le projet de construction d'un nouvel aréna se matérialise; Qu'un dirigeant de la Ville puisse venir au Conseil de quartier de Loretteville afin de présenter le projet, le plan de contingence et répondre aux questions des membres du CA et des citoyens présents.</p>	<p>Au 6 octobre 2015 Résolution mise en page et dûment signée. Transmission par monsieur Mercier-Méthé aux instances concernées de la Ville.</p> <p>Au 3 novembre 2015 Réponse officielle reçue par lettre le 22 octobre 2015, par madame Anne Boulanger, directrice d'arrondissement par intérim (sujet d'information à la réunion du 3 novembre 2015).</p> <p>Au 1^{er} décembre 2015 Monsieur Dion a mentionné à la dernière réunion qu'un retour de la Ville de Québec est envisagé avant les Fêtes.</p> <p>Sujet à l'ordre du jour du CA du 1^{er} décembre et discussion à tenir sur un projet de résolution.</p>

		<p>Au 2 février 2016 Mme Meloche demande à M. Dion s'il y aura encore du patinage libre. M. Dion répond par l'affirmative.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-24</p> <p>Adoptée le 6 octobre 2015</p>	<p>Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 63240Ha, 63329Cc, 63345Ha, 63407Pb, 63409Hb et 63457Mb, R.C.A.6V.Q. 172</p> <p>Il est proposé par monsieur Champoux et appuyé par monsieur Bilodeau de recommander au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'approuver le projet, soit d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 63240Ha, 63329Cc, 63345Ha, 63407Pb, 63409Hb et 63457Mb (R.C.A.6V.Q. 172).</p>	<p>Au 3 novembre 2015 Le rapport de consultation dûment signé par la présidente du conseil de quartier et transmis aux instances de la Ville.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-25</p> <p>Adoptée le 6 octobre 2015</p>	<p>Pétition – besoins en infrastructures de baseball</p> <p>Il est proposé par madame Véronique Meloche, appuyé par madame Marie-Claude Gravel que le conseil de quartier appuie la démarche entreprise par monsieur Lauzier ainsi que par les citoyens signataires de cette pétition; Que le conseil de quartier demande aux instances de la Ville d'analyser les priorités suggérées dans le document transmis par monsieur Lauzier. Que le conseil de quartier demande aux instances de la Ville qu'un plan d'intervention répondant aux besoins exprimés à court, moyen ou long terme soit préparé selon les priorités et en fonction de la capacité financière de la Ville.</p> <p>Que le conseil de quartier soit tenu informé des suivis qui seront donnés à cette résolution.</p>	<p>Au 3 novembre 2015 Aucun retour reçu de la Ville. Courriel transmis par la présidente du conseil de quartier, le 27 octobre 2015, pour informer monsieur Lauzier de l'adoption d'une résolution (sujet d'information à la réunion du 3 novembre 2015).</p> <p>Au 1^{er} décembre 2015 Aucun retour reçu de la Ville. À la dernière réunion du conseil, monsieur Dion a fait un retour sur la dernière réunion du conseil d'arrondissement, par lequel l'instigateur de la pétition a été informé que des sommes seraient investies pour l'amélioration de certains terrains de baseball.</p> <p>Au 2 février 2016</p>

	<p>Qu'une copie de la résolution soit transmise à monsieur Lauzier.</p>	<p>Aucun retour reçu de la Ville. Monsieur Mercier-Méthé mentionne au conseil d'administration, que le conseil d'arrondissement a voté un budget pour des investissements dans les infrastructures de Baseball. Celui-ci va donner un retour à madame Baril par courriel (projet et montant).</p> <p>Au 1^{er} mars Une lettre a été reçue de la part d'Isabelle Dubois, directrice de l'Arrondissement. Elle a donné un suivi à la résolution. Il est mentionné qu'il serait important d'avoir un retour plus précis de ce qui sera réalisé cette année. Une correspondance en ce sens sera transmise par la présidente.</p> <p>Au 7 juin 2016 M. Mercier Méthé enverra l'information quant aux endroits visés par les investissements pour 2016. M. Dion indique qu'un représentant de la Ville a communiqué avec le demandeur afin de lui expliquer pourquoi certaines choses ne seront pas réalisées alors que d'autres le seront dans les trois prochaines années. Le dossier est clos.</p> <p>Au 6 septembre 2016 Il n'y a pas encore eu de retour sur la programmation des travaux. Monsieur Mercier Méthé mentionne qu'il a demandé un suivi à la division responsable. Madame Baril demande si ça peut être présenté à la prochaine séance du conseil. Monsieur Mercier Méthé vérifiera.</p> <p>Au 1^{er} novembre 2016 La table des modifications des terrains a été reçue par les membres du Conseil. Le calendrier et la priorisation des activités ont aussi été transmis.</p>
--	---	---

		DOSSIER CLOS
<p>RÉSOLUTION 15 CA-26</p> <p>Adoptée le 6 octobre 2015</p>	<p>Paiement de la secrétaire de soutien</p> <p>Sur proposition de Mme Anne Baril, appuyée par madame Marie-Claude Gravel, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville autorise le paiement de 85,00 \$ à madame Pascale Gagné pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2015, payable sur réception du procès-verbal.</p> <p>Que le conseil retient les services de madame Pascale Gagné, à titre de secrétaire de soutien, pour la rédaction des procès-verbaux pour la suite de l'année 2015 au tarif de 85,00 \$ par procès-verbal. Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Au 3 novembre 2015 Procès-verbal reçu et approuvé et paiement effectué.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RÉSOLUTION 15 CA-27</p> <p>Adoptée le 6 octobre 2015</p>	<p>Mise à jour annuelle et immatriculation au Registraire des entreprises</p> <p>Sur proposition de madame Véronique Meloche, appuyée par madame Marie-Claude Gravel, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville autorise, pour l'année 2015, monsieur Xavier Mercier Méthé, à remplir et à transmettre au nom de la présidente du conseil d'administration, par Internet, la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier et d'autoriser le paiement de 34,00 \$ au Registraire des entreprises pour les droits annuels d'immatriculation. Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Au 3 novembre 2015 Suivi à faire auprès de monsieur Xavier Mercier Méthé.</p> <p>Au 1^{er} décembre 2015 La déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier a été faite dans les temps au Registraire.</p> <p>Au 2 février 2016 Suivi à faire auprès de monsieur Xavier Mercier Méthé.</p> <p>Confirmation reçue de monsieur Mercier Méthé. Déclaration complétée et transmise.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>

<p>Aucune résolution prise</p> <p>Séance du 6 octobre 2015</p>	<p>Construction en arrière lot sur la propriété du 886, boulevard Valcartier</p> <p>Après délibérations des administrateurs, Madame Baril informe le citoyen que le conseil ne pourra pas l'appuyer dans ses démarches. Elle lui souligne qu'elle est sensible à la problématique, mais que c'est en dehors des limites du mandat du conseil de quartier.</p>	<p>Au 3 novembre 2015 Projet de lettre déposé, pour approbation et par résolution des membres du conseil d'administration (point de décision à la réunion du 3 novembre 2015).</p> <p>Au 1^{er} décembre 2015 Projet de lettre approuvé transmis au citoyen le 26 novembre 2015.</p> <p>Au 2 février 2016 Une nouvelle correspondance a été reçue de monsieur Martel le 6 janvier 2016 qui dénonce le traitement de son dossier à la Ville. Sa lettre a été également transmise à la gestion du territoire de l'arrondissement et à l'ombudsman.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RESOLUTION 15-CA-28</p> <p>Adoptée le 3 novembre 2015</p>	<p>Égouts sanitaires et vidange de fausses septiques</p> <p>Il est proposé par Guy Dombrowsky et appuyé par Michel Champoux que le Conseil recommande à la Ville de revoir la situation afin d'assurer un traitement équitable des personnes touchées.</p> <p>Le Conseil recommande que des vérifications soient faites afin de valider s'il est exact que le compte de taxes des citoyens qui ne sont pas desservis par des égouts sanitaires est différent (voire inférieur) à celui des autres citoyens qui sont desservis par le système d'égouts sanitaires en prenant en compte qu'ils doivent engager des frais annuels de vidange de leurs fosses septiques;</p> <p>Le Conseil recommande de valider si effectivement, un règlement qui aurait été adopté sur la fusion des anciennes villes (numéro de règlement 1855 mentionné par un citoyen visé) indiquait que la situation de ces</p>	<p>Au 1^{er} décembre 2015 Projet de résolution révisé et transmis à monsieur Xavier Mercier Méthé pour dépôt aux instances concernées de la Ville.</p> <p>Au 2 février 2016 Aucun retour reçu de la Ville</p> <p>Au 7 juin 2016 M. Mercier Méthé est en processus pour trouver toute l'information relative à ce dossier. M. Dion mentionne que la solution proposée est que les citoyens paient 75 % de la facture et la Ville 25 %. Dans les années 70-80, les citoyens affirment qu'on leur avait promis de les raccorder au système d'égouts, mais aucun écrit n'existe à ce sujet.</p> <p>Au 6 septembre 2016</p>

	<p>citoyens serait prise en charge compte tenu de la vétusté de leurs installations (fosses septiques) et compte tenu de leur intégration à la Ville de Québec;</p> <p>Le Conseil demande à être informé des suites qui seront données à ce dossier;</p> <p>Le Conseil recommande qu'une réponse officielle soit transmise à tous les citoyens de ce secteur afin de répondre à leurs questions et de les informer des suites qui seront données à leurs récriminations qui perdurent depuis plusieurs années.</p>	<p>Madame Baril demande un suivi. Monsieur Xavier Mercier Méthé informe madame Baril qu'une lettre sera transmise très prochainement. Monsieur Dion ne croit pas que ce dossier va voir le jour bientôt. C'est une dizaine de millions de dollars en jeu. Monsieur Mercier Méthé informe les participants que tous les requérants ont reçu de l'information sur la grille de tarification suivant la dernière modification aux tarifs.</p> <p>Au 4 octobre 2016 Mme Anne Baril a fait suivre aux autres membres du Conseil un dossier reçu de la directrice d'arrondissement, ce qui clos le dossier.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RESOLUTION 15-CA-29</p> <p>Adoptée le 3 novembre 2015</p>	<p>Paiement de la secrétaire de soutien Sur proposition de monsieur Michel Champoux, dûment appuyé par madame Marie-Claude Gravel, il est résolu à l'unanimité que le conseil d'administration du Conseil de quartier de Loretteville autorise le paiement de 85,00 \$ à madame Pascale Gagné pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2015, payable sur réception du procès-verbal.</p>	<p>Au 1^{er} décembre 2015 Reception et approbation du procès-verbal et paiement de la secrétaire de soutien.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RESOLUTION CA-15-30</p> <p>Adoptée le 1^{er} décembre 2015</p>	<p>Processus d'octroi des permis de construction dans les secteurs bâtis Il est proposé par madame Lucette Bouchard et dûment appuyé par madame Marie-Claude Gravel :</p> <p>Que le Conseil demande à la Ville d'envisager la faisabilité de modifier le processus d'analyse des demandes de permis de construction en y intégrant une étape supplémentaire, soit celle d'analyser, avant d'émettre le permis de construction, les plans proposés pour le raccordement des services publics de façon à anticiper les</p>	<p>Au 2 février 2016 Projet de résolution révisé et transmis à monsieur Xavier Mercier Méthé pour dépôt aux instances concernées de la Ville.</p> <p>Au 1^{er} mars 2016 Nouvelle correspondance reçue le 14 février 2016 de monsieur Plante. Planification d'une rencontre avec l'urbaniste de la Ville en cours. Date cible : réunion de mai ou de juin 2016.</p>

	<p>impacts sur les propriétés avoisinantes aux travaux prévus et d'exiger du demandeur, selon le cas, de réaliser les travaux de raccordement en souterrain dans l'emprise de la rue aux frais de ce dernier, et ce, si l'impact sur le milieu bâti et sur l'environnement des résidences voisines serait important;</p> <p>Qu'un représentant en autorité au département de l'urbanisme de la Ville de Québec vienne présenter le processus d'octroi des permis de construction et vienne échanger avec les membres du conseil et les citoyens sur la solution proposée précédemment ou sur toutes autres solutions potentielles afin d'éviter que de pareilles situations ne se reproduisent.</p>	<p>Au 3 mai 2016 Sujet traité : rappel des faits et des résultats des investigations. Dossier clos pour le CA.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RESOLUTION CA-15-31</p> <p>Adoptée le 1^{er} décembre 2015</p>	<p>Informations et consultations demandées sur le projet de l'aréna de Loretteville</p> <p>Il est proposé par Michel Champoux et dûment appuyé par Guy Dombrowski :</p> <p>Que le Conseil appuie la démarche de messieurs Gilles Martel et Daniel Harvey, instigateur de la pétition, portant sur la fermeture de l'aréna;</p> <p>Que le Conseil réitère sa demande afin qu'un dirigeant de la Ville puisse venir au Conseil de quartier afin de présenter le projet ainsi que le plan de contingence et répondre aux questions des membres du CA et des citoyens;</p> <p>Que la Ville prenne également en compte, dans le projet de l'aréna, les besoins des organismes communautaires et de charité qui utilisent le bâtiment et les terrains attenants de l'aréna pour la tenue d'activités caritatives.</p>	<p>Au 2 février 2016 Projet de résolution adopté, mais non transmis aux instances concernées compte tenu du dénouement récent du projet.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RESOLUTION CA-15-32</p> <p>Adoptée le 1^{er} décembre 2015</p>	<p>Ajout du secteur ouest au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de Château-d'Eau</p> <p>Il est proposé par Marie-Claude Gravel et dûment appuyé par Lucette Bouchard :</p>	<p>Au 2 février 2016 Le dossier sera dans la correspondance du prochain conseil d'arrondissement. Monsieur Dion informe le conseil qu'un comité a été créé pour faire des réflexions en vue de</p>

	<p>Que le Conseil de quartier appuie la démarche des citoyens et demande au Conseil d'arrondissement ainsi qu'aux instances concernées de la Ville de travailler à élargir le périmètre de la zone actuelle du PIIA afin d'y intégrer le secteur ouest du secteur Château-d'Eau et de définir des critères qui permettraient de répondre aux préoccupations architecturales et environnementales afin d'assurer la conservation des arbres.</p>	<p>comprendre comment aborder le PIIA d'insertion (établi l'an dernier, pour empêcher des constructions qui ne cadrent pas avec le milieu environnant). Monsieur Mercier-Méthé va transmettre au conseil de la documentation sur le PIIA d'insertion.</p> <p>Projet de résolution révisé et transmis à monsieur Xavier Mercier Méthé pour dépôt aux instances concernées de la Ville.</p> <p>Au 1^{er} mars 2016 Consultation publique prévue sur le PIIA actuel du secteur Château-d'Eau.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>
<p>RESOLUTION CA-15-33</p> <p>Adoptée le 1^{er} décembre 2015</p>	<p>Paiement de la secrétaire de soutien</p> <p>Sur proposition de madame Marie-Claude Gravel, dûment appuyé par madame Lucette Bouchard, est résolu que le conseil d'administration du Conseil de quartier de Loretteville autorise le paiement de 85,00 \$ à madame Pascale Gagné pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2015, payable sur réception du procès-verbal ainsi que les frais de déplacement de 15,00 \$ et les frais reliés à la mise en page de résolutions de conseil.</p>	<p>Au 2 février 2016 Reception et approbation du procès-verbal et paiement de la secrétaire de soutien.</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER CLOS</p>